



PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de  
St-Côme-Linière

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Chantal Poulin, directrice générale / greffière trésorière de la susdite municipalité,

Résolution 26-04-110

**ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO 443-2026 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE 2 845 993 \$ DANS LE CADRE D'UN DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE ET UN EMPRUNT DE 1 371 993 \$**

Attendu que le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement d'emprunt afin de réaliser des travaux d'infrastructure dans le cadre d'un nouveau développement domiciliaire;

Attendu que la Municipalité a conclu un protocole d'entente avec Transport SJINS Inc. pour la réalisation de travaux municipaux, dans le cadre d'un nouveau développement résidentiel sur les lots 6 550 647 et 6 550 648;

Attendu que le règlement 443-2026 remplace le règlement 436-2025 2025 concernant le paiement de la part contributive de la municipalité à l'égard d'un protocole d'entente pour la réalisation de travaux municipaux, comportant une dépense de 1 371 993 \$ et un emprunt du même montant remboursable sur 20 ans afin qu'il y soit décrété le coût total des travaux du développement domiciliaire étant donné que la municipalité agit à titre de maître d'œuvre dans le cadre de cette entente;

Attendu que l'avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 20 avril 2026;

**En conséquence,**

Il est proposé par M. Alain Bouchard, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement no 443-2026 décrétant des travaux de 2 845 993 \$ dans le cadre d'un développement domiciliaire et un emprunt de 1 371 993 \$.

*Le règlement peut être consulté au bureau du soussigné, 1362, rue Principale, St-Côme-Linière, G0M 1J0, de 8 h à 16 h 30.*

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 24<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2026

Chantal Poulin  
Directrice générale / Greffière-trésorière

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidant à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le vingt-quatrième jour du mois d'avril deux mille vingt-six, à chacun des endroits suivants, savoir : Hôtel de Ville et site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-quatrième (24<sup>e</sup>) jour du mois d'avril deux mille vingt-six.

Chantal Poulin  
Directrice générale / Greffière-Trésorière